

Être citoyen français : partager des valeurs

A. Les valeurs de la République française

1. **Liberté, Égalité, Fraternité** : les valeurs de la devise de la République française, héritées de la Révolution française, sont inscrites dans les textes fondateurs (Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen en 1789, Préambule de la Constitution de 1946, Constitution de la V^e République de 1958).

2. Le principe de **laïcité à l'école** date des lois Ferry en 1881-1882 qui instaurent aussi l'**École gratuite et obligatoire pour tous**. Il est confirmé par les lois de 1905 qui garantissent la **neutralité de l'État vis-à-vis des religions**. La laïcité permet aux citoyens de croire ou de ne pas croire (liberté de conscience), d'être égaux quelles que soient leurs croyances et de vivre ensemble.

3. Les **rituels républicains**, comme la panthéonisation ou les journées mémorielles, permettent de "faire nation" en célébrant les valeurs et une culture communes. Réaffirmer ces valeurs, c'est lutter contre les extrémismes et les discriminations (racistes, religieuses, etc.).

B. Des valeurs garanties par l'État

1. **L'État agit pour protéger, corriger les inégalités et favoriser la cohésion sociale**. Il garantit la **justice sociale** à travers les **droits sociaux** (droit au travail et à l'emploi, à la protection de la santé, à l'instruction). Il protège les enfants avec la **justice des mineurs**.

2. Pour lutter contre les discriminations et garantir l'égalité, l'État a mis en place la fonction de **Défenseurs des droits**. La lutte contre les discriminations est cependant l'affaire de tous. Le travail des **associations** est aussi indispensable pour alerter l'opinion, soutenir les victimes et faire un travail de pédagogie.

L'essentiel en carte mentale

